

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MINGAN
VILLE DE PORT-CARTIER**

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la VILLE DE PORT-CARTIER, tenue le 22 juillet 2019, débutée à 12 h, au 40, avenue Parent, Port-Cartier.

SONT PRÉSENTS

M. le maire	Alain THIBAUT
M ^{mes} les conseillères	Marie CORBEY
	Patricia COUETTE
M. le conseiller	Mario GAUMONT

formant quorum sous la présidence de M. le maire Alain THIBAUT.

SONT ABSENTS

M ^{mes} les conseillères	Carole CHEVARIE
	Cécile CAMIRÉ
M. le conseiller	Daniel CAMIRÉ

SONT AUSSI PRÉSENTES

M ^{me} la directrice générale	Andrée BOUFFARD
M ^{me} la greffière	M ^e Natacha DUPUIS-CARRIER

CITOYEN: 0

JOURNALISTE: 0

Les avis de convocation ont été signifiés conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19).

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le maire Alain THIBAUT ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux personnes qui se sont déplacées pour y assister.

2019-07-231

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M^{me} la conseillère Marie CORBEY, appuyé par M. le conseiller Mario GAUMONT, et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 22 juillet 2019, se tenant à compter de 12 h, en retirant le point 5 de l'ordre du jour.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2019-07-232

AUTORISATION DE PAIEMENT SOUS PROTÊT – SERVICES D'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL – AMÉNAGEMENT DES LOCAUX DE LA MAISON DE LA FAMILLE, RÉNOVATION DE L'ENVELOPPE DU BÂTIMENT ET AMÉNAGEMENT EXTÉRIEUR POUR L'IMMEUBLE SIS AU 20, BOULEVARD DES ÎLES – CONSTRUCTION L.F.G. INC. – AVENANT N° DC-18 (RÉVISION 1)

Il est proposé par M^{me} la conseillère Patricia COUETTE, appuyé par M. le conseiller Mario GAUMONT, et résolu :

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

D'autoriser la trésorière à verser la somme de 64 722,55 \$, taxes en sus, à l'entreprise CONSTRUCTION L.F.G. INC., en paiement sous protêt de l'avenant n° DC-18 (RÉVISION 1) afférent aux travaux réalisés dans le cadre du contrat de services d'entrepreneur général pour l'aménagement des locaux de la Maison de la Famille, la rénovation de l'enveloppe du bâtiment et l'aménagement extérieur pour l'immeuble sis au 20, boulevard des Îles, faisant l'objet du projet numéro VPC-STP-SEG-20160506-01, le tout sans aucune admission de même que sans préjudice à et sous réserve de tous les droits et recours de la Ville de Port-Cartier, conformément à la recommandation verbale du Service des travaux publics en date du 17 juillet 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2019-07-233

AUTORISATION – CONCLUSION D'UN AVENANT – SERVICES D'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL – AMÉNAGEMENT DES LOCAUX DE LA MAISON DE LA FAMILLE, RÉNOVATION DE L'ENVELOPPE DU BÂTIMENT ET AMÉNAGEMENT EXTÉRIEUR POUR L'IMMEUBLE SIS AU 20, BOULEVARD DES ÎLES – CONSTRUCTION L.F.G. INC. – AVENANT N° DC-19

CONSIDÉRANT l'adjudication du contrat de services d'entrepreneur général pour l'aménagement des locaux de la Maison de la Famille, la rénovation de l'enveloppe du bâtiment et l'aménagement extérieur pour l'immeuble sis au 20, boulevard des Îles, projet numéro VPC-STP-SEG-20160506-01, en faveur de CONSTRUCTION L.F.G. INC., faisant l'objet de la résolution numéro 2016-06-216;

CONSIDÉRANT l'entente de transaction partielle entre CONSTRUCTION L.F.G. INC. et la Ville de Port-Cartier en décembre 2018;

CONSIDÉRANT le rapport de la firme d'ingénieurs BIRON LEBLANC INC. en date du 7 mars 2019 concernant les anomalies et non-conformités présentes audit immeuble;

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite que des travaux correctifs soient effectués conformément au rapport de la firme d'ingénieurs et a produit à cet égard l'avenant n° DC-19;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par M. le conseiller Mario GAUMONT, appuyé par M^{me} la conseillère Patricia COUETTE, et résolu :

QUE le préambule de cette résolution en fasse partie intégrante;

D'entériner la conclusion d'un avenant n° DC-19 avec CONSTRUCTION L.F.G. INC., dans le cadre du contrat de services d'entrepreneur général pour l'aménagement des locaux de la Maison de la Famille, la rénovation de l'enveloppe du bâtiment et l'aménagement extérieur pour l'immeuble sis au 20, boulevard des Îles, faisant l'objet du projet numéro VPC-STP-SEG-20160506-01, pour une somme de 10 607,90 \$, taxes en sus, conformément aux documents d'appel d'offres, à l'avenant n° DC-19 et suivant la recommandation du Service des travaux publics en date du 22 juillet 2019;

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et la directrice générale ou la greffière à conclure et à signer pour et au nom de la Ville de Port-Cartier,

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

tout contrat ou document qui pourra être requis pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

En l’absence de public, aucune question n’est posée.

2019-07-234

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M^{me} la conseillère Marie CORBEY,
appuyé par M^{me} la conseillère Patricia COUETTE, et résolu :

QUE la séance extraordinaire du 22 juillet 2019, débutée à 12 h, soit levée à 12 h 04.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ.

Alain THIBAUT, maire
Président d’assemblée

M^e Natacha DUPUIS-CARRIER
Greffière

Alain THIBAUT
Maire

NDC/bb